



Normes comptables internationales

Arguments en faveur de leur utilisation au Canada

Table des matières

Sommaire	3
Introduction	5
L'adoption des normes du FASB serait une erreur	5
L'adoption des normes du FASB serait une mesure à courte vue	7
Les normes du FASB pourraient entraîner frais et délais inutiles	7
Les avantages à long terme doivent prévaloir	7
Les pays n'évoluent plus en « vase clos »	8
Les normes internationales gagnent de l'influence	8
Les PCGR canadiens s'apparentent aux normes de l'IASC	9
Les normes de l'IASC sont ouvertes à la représentation politique	10
L'IASC s'adapte aux besoins des utilisateurs	10
Les normes de l'IASC conviendraient mieux aux PME	10
La contribution du Canada aux normes de l'IASC	10
Un rôle nouveau pour les normalisateurs canadiens	11
L'établissement de normes locales au besoin	11
Le processus de normalisation canadien va à contre-courant	12
Conclusion	12

Sommaire

À la veille du nouveau millénaire, le Canada se trouve à un carrefour important en matière de normalisation comptable. Il nous faut maintenant prendre une décision stratégique afin que le Canada continue à jouer un rôle vital dans ce domaine au XXI^e siècle.

La question suivante se pose : Le Canada devrait-il préserver le statu quo et continuer à élaborer ses propres normes, ou devrait-il adopter des normes propices à la mondialisation et à la coopération internationale dans le monde des affaires?

Pour sa part, CGA-Canada pense qu'il faut abandonner le statu quo en faveur de normes comptables internationales.

Si cette décision revêt une telle importance, c'est que l'harmonisation des normes augmenterait de beaucoup la crédibilité des états financiers. Les utilisateurs sauraient que ces documents, même s'ils proviennent de pays différents, ont été préparés de façon uniforme.

Outre ses conséquences pour la direction et les actionnaires des entreprises canadiennes, le choix de normes a une incidence sur de nombreuses questions de politique publique touchant à des domaines variés comme les intérêts gouvernementaux, le commerce, la fiscalité et la planification économique.

Toutefois, si l'on abandonne le statu quo pour adopter de nouvelles normes pour le XXI^e siècle, une décision supplémentaire s'impose. Quel ensemble de normes faut-il choisir? Deux choix s'offrent à la communauté internationale : les normes de l'International Accounting Standards Committee (IASC) et celles du Financial Accounting Standards Board (FASB), l'organisme qui formule les PCGR aux États-Unis.

CGA-Canada est en faveur de l'adoption des normes de l'IASC pour plusieurs raisons, notamment :

- ◆ Ces dernières années, l'IASC a manifestement gagné du terrain dans le monde. Ses normes internationales ont été acceptées tant dans les pays industrialisés que dans ceux en développement, et on s'attend à ce que la tendance se poursuive.
- ◆ La prépondérance des normes de l'IASC comme mesure des résultats financiers n'est qu'une question de temps. Il serait donc prudent que le Canada se joigne au mouvement ayant le plus grand nombre d'adhérents.
- ◆ En cette époque de rapide évolution technologique et de mondialisation, le Canada doit établir sa position dans le débat sur les normes internationales, afin de ne pas être relégué au second plan.

Bien que le Canada ait un rôle capital à jouer sur la scène internationale, il doit disposer d'un organisme de normalisation canadien, qui mettra l'accent sur l'aspect national lorsque les circonstances l'exigent.

Toutefois, la question des normes comptables est trop importante pour en laisser la gestion à un organisme privé, comme c'est actuellement le cas. Les propriétaires de PME, les planificateurs financiers, les utilisateurs d'états financiers de tout le pays et bien

d'autres sont touchés par les décisions concernant la nature et la qualité de la présentation de l'information.

Par conséquent, c'est en séance publique, avec la participation du Parlement, que doit se discuter le choix de normes comptables pour le Canada.

Arguments en faveur de l'utilisation des normes comptables internationales au Canada

INTRODUCTION

Dans toute société, les normes sont importantes. Elles permettent de mesurer, de comparer, de coordonner et de protéger. Elles s'appliquent à des domaines variés, allant des poids et mesures jusqu'à la réglementation de la circulation et aux systèmes monétaires.

Les normes comptables jouent, elles aussi, un rôle important. Elles offrent aux utilisateurs d'états financiers une base de comparaison pour prendre des décisions éclairées; les utilisateurs pourront ainsi comparer la performance de différentes sociétés en sachant que les méthodes de préparation des états financiers sont uniformes. Les normes comptables protègent également les investisseurs, les actionnaires et le gouvernement en empêchant la direction de fournir une information faussée ou incohérente.

Des états financiers préparés selon des règles différentes pourraient présenter des résultats totalement différents. Par conséquent, l'harmonisation des normes garantirait que les états financiers sont préparés de façon uniforme et sont fiables.

Dans un contexte de plus en plus mondialisé, le Canada doit prendre une décision sur le choix de normes comptables. Devrait-il préserver le statu quo et continuer à élaborer ses propres normes ou adopter des normes propices à la mondialisation et à la coopération internationale dans le monde des affaires?

CGA-Canada pense que l'adoption de normes internationales est la voie de l'avenir. Mais quelles normes? Du point de vue de la politique publique, il est important que ce soit les bonnes normes, car le choix aura une incidence dans des domaines variés, comme le commerce, la fiscalité et la planification économique. Deux choix s'offrent à la communauté internationale : les normes (IAS) établies par l'International Accounting Standards Committee (IASC) et les normes élaborées par le Financial Accounting Standards Board (FASB), l'organisme qui formule les principes comptables généralement reconnus (PCGR) aux États-Unis.

L'ADOPTION DES NORMES DU FASB SERAIT UNE ERREUR

De nombreux intéressés proposent que le Canada harmonise ses normes avec celles des États-Unis, du fait des liens étroits qui existent entre les deux pays.

Les États-Unis sont le principal partenaire commercial et financier du Canada. En 1997, selon Statistique Canada, 68 % des importations et 82 % des exportations du Canada se faisaient avec les États-Unis. À court terme, ces chiffres semblent favoriser l'adoption des normes du FASB. Les partisans de ce choix font remarquer que, au cours des dernières années, l'élimination des différences entre les PCGR canadiens et américains a déjà fait d'énormes progrès et que les deux pays ont coopéré à l'élaboration de normes communes dans certains domaines clés. Certaines entreprises canadiennes préfèrent utiliser les normes du FASB, qui présentent plus d'avantages pour elles.



Toutefois, elles représentent une minorité et continueront sans doute à suivre la formule américaine, quelle que soit la voie que le Canada choisira.

En dépit des liens économiques qui existent entre le Canada et les États-Unis, et ce, pour plusieurs raisons, il ne serait pas *prudent* pour le Canada d'adopter les normes du FASB. Ces normes sont issues d'un processus « fermé » et conçues en fonction des intérêts américains. Elles ont principalement été établies pour les investisseurs, à l'exclusion des autres groupes qui s'intéressent à la performance des entreprises.

En outre, les normes du FASB sont conçues pour un environnement procédurier, le vérificateur ayant intérêt à suivre des normes énonçant de façon précise ce qui est acceptable ou non, afin de se protéger contre le risque de poursuites judiciaires.

Les normes canadiennes font davantage appel au jugement professionnel, tandis que les normes américaines sont plus prescriptives et axées sur des règles. Les gouvernements et la jurisprudence des pays du Commonwealth donnent plus de latitude au vérificateur, du moment que l'objectif visé est de rendre les choses claires pour le public investisseur. Cette notion de la « présentation fidèle » peut même avoir priorité sur les principes standard. Si le Canada adoptait les normes du FASB, une grande partie de cette souplesse serait perdue.

La popularité croissante des IAS à l'échelle internationale est également un signe que les normes du FASB ne constituent pas le bon choix. Aujourd'hui, seuls 10 pays acceptent les états financiers établis selon les normes du FASB, et neuf d'entre eux (Israël étant l'exception) acceptent aussi ceux basés sur les normes de l'IASC. Par contre, 46 pays se sont officiellement engagés à harmoniser leurs normes nationales avec les IAS. Ce nombre ne comprend pas les pays dont les normes sont basées sur les IAS mais qui n'ont pas rendu public un énoncé de politique à cet égard, ni les pays qui acceptent les états financiers basés sur les IAS parallèlement à ceux qui sont établis selon les normes en vigueur sur leur territoire. En fait, le Canada et les États-Unis sont actuellement les *seuls grands pays industrialisés* qui n'acceptent pas les états financiers basés sur les IAS.

Si l'on ajoute à cette popularité l'essor des Bourses étrangères, il est peu probable que le FASB gagne du terrain à l'avenir. Pourquoi les sociétés engageraient-elles des dépenses pour s'inscrire à la cote aux États-Unis et adapteraient-elles ensuite leurs états financiers aux normes internationales? Partout dans le monde, les Bourses prennent de l'envergure et réunissent des capitaux, ce qui a contribué à une mutation des structures internationales. De plus, du fait de la croissance des opérations boursières dans Internet, les investisseurs auront accès aux marchés financiers les plus efficaces, quelles qu'en soient les structures de réglementation.

En dépit de l'influence qu'exerce le FASB, nombre d'experts pensent que les IAS seront acceptées mondialement d'ici 10 à 15 ans. Les efforts conjugués de l'IASC et du FASB, avec le soutien des autres membres du G4+1 (qui regroupe les organismes de normalisation des États-Unis, du Royaume-Uni, du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, plus l'IASC), ont conduit, au cours des cinq dernières années, à un degré élevé d'harmonisation dans certains domaines clés, ce qui renforce l'opinion des experts.

Enfin, céder le contrôle de nos normes comptables aux États-Unis ne serait pas bien vu sur le plan politique. Le gouvernement fédéral veut-il perpétuer l'idée que nous sommes dominés par les États-Unis? Acceptera-t-il que les règles comptables américaines orientent les mesures fiscales canadiennes et les questions de politique publique qui y sont associées?

L'ADOPTION DES NORMES DU FASB SERAIT UNE MESURE À COURTE VUE

Si le Canada choisit de se limiter au contexte nord-américain et d'adopter les normes du FASB, il ratera une excellente occasion de s'affirmer sur la scène internationale.

L'adoption des normes du FASB renforcerait l'idée d'un commerce isolé, au lieu d'une intégration entre les blocs commerciaux européen et américain, ce qui entraverait la compétitivité des sociétés canadiennes à l'échelle internationale, à une époque où les secteurs public et privé font tout leur possible pour promouvoir les compétences canadiennes à l'étranger.

Nous ne rendrions pas service à la collectivité comptable internationale si nous restions confinés dans l'« arrière-cour » nord-américaine jusqu'à ce que les États-Unis décident d'agir. Étant donné son héritage européen et ses liens étroits avec les États-Unis, le Canada peut bâtir un pont entre les continents.

Par conséquent, l'adoption des normes du FASB serait une mesure à courte vue; plus précisément, cela :

- ◆ porterait un coup sérieux à tout espoir d'harmonisation des normes comptables;
- ◆ saperait la crédibilité et l'influence de la profession comptable canadienne sur la scène internationale;
- ◆ limiterait l'acceptation des états financiers canadiens hors de l'Amérique du Nord;
- ◆ renforcerait l'idée que le Canada, qui ne pourrait jamais accéder à une position lui permettant d'exercer un contrôle sur le processus du FASB, n'est pas indépendant des organismes américains.

LES NORMES DU FASB POURRAIENT ENTRAÎNER FRAIS ET DÉLAIS INUTILES

Dans le coût total de la conversion à de nouvelles normes, on doit tenir compte de la participation du Canada au processus de normalisation ainsi que du coût, pour les auteurs d'états financiers, de la conformité à ces normes.

Les normes harmonisées qui rationalisent la présentation de l'information financière, comme celles qui ont été créées conjointement par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) et l'IASC, réduisent les coûts. Pour les sociétés canadiennes, surtout les PME, la conversion aux normes de l'IASC serait donc moins coûteuse, compte tenu des efforts fournis ces dernières années pour harmoniser les normes canadiennes avec les normes internationales.

Par contre, les normes rigides qui ne laissent aucun pouvoir discrétionnaire à la direction, comme celles du FASB, entraînent des coûts élevés. L'harmonisation avec le modèle du FASB amènerait une période de transition plus longue, ainsi que des coûts et des délais inutiles.

LES AVANTAGES À LONG TERME DOIVENT PRÉVALOIR

Bien que, en ce qui concerne le commerce et les capitaux, le Canada dépende plus des États-Unis que de tout autre pays, les avantages à court terme qu'apporterait l'adoption des normes du FASB seraient limités par d'autres facteurs, notamment l'acceptation des normes de l'IASC par des dizaines de pays.

Les IAS sont particulièrement répandues en Europe; plusieurs pays les ont adoptées en remplacement de leurs normes nationales ou parallèlement à ces dernières. Cette tendance reflète l'élimination des obstacles politiques et économiques au cours des 25 dernières années.

La mondialisation des affaires est un autre facteur de poids en faveur de l'harmonisation des normes de vérification et de comptabilité. Elle annonce une évolution dans la structure de l'investissement et la formation de capital, et le Canada doit choisir le même régime de normalisation que la majorité de ses partenaires commerciaux et fournisseurs de capitaux.

En outre, si les normes du FASB ne constituent qu'une étape avant de passer aux normes internationales, le Canada pourrait aller tout droit à ces dernières au lieu de suivre une voie indirecte, longue et coûteuse.

LES PAYS N'ÉVOLUENT PLUS EN « VASE CLOS »

Des normes nationales convenaient au Canada lorsque celui-ci constituait une entité économique relativement autonome et que la profession comptable était homogène et comptait peu de membres.

Toutefois, le flux croissant du commerce international représente une rupture avec le passé. Le Canada doit s'intégrer à la communauté internationale de la meilleure façon possible, sans négliger les progrès réalisés au pays sur le plan de la représentation.

Les arguments en faveur de normes propres au Canada ont perdu de leur force. Dans un pays dont les opérations en Bourse ne représentent qu'environ 3 % du marché mondial des valeurs cotées, on peut s'attendre à ce que les normes « purement nationales » disparaissent progressivement, au fur et à mesure que les normes internationales sont acceptées. Il n'est pas rentable de maintenir des normes séparées si elles n'offrent pas un contenu original.

Nous ne pouvons donc pas justifier ce qu'il en coûterait de se conformer à différentes exigences en matière d'information juste pour maintenir le statu quo. En outre, le rythme auquel évolue le commerce international ne nous permet pas de normaliser à une cadence « purement canadienne ».

À l'avenir, on s'attend à ce que les questions de normalisation touchant uniquement le Canada deviennent de plus en plus rares. Les participants abandonneront sans doute les solutions « faites au Canada », car ils ne sentiront pas le besoin de maintenir des normes séparées dans une économie mondiale et ne pourront pas les justifier.

Étant donné le besoin croissant d'avoir un « langage » commun pour la présentation de l'information financière dans un contexte de mondialisation des marchés financiers, le maintien de normes séparées sera perçu comme un désavantage concurrentiel entravant le flux transfrontalier des capitaux.

LES NORMES INTERNATIONALES GAGNENT DE L'INFLUENCE

Encore récemment, le Canada et les États-Unis jouissaient d'une renommée mondiale pour leurs compétences en matière de normalisation tandis que l'IASC était, surtout à ses débuts, un organisme technique qui cherchait principalement à éliminer les pratiques préjudiciables.

Depuis, la scène internationale a subi des transformations; d'autres pays ont élaboré des processus et normes comptables de qualité comparable à ceux de l'Amérique du Nord. L'IASC a beaucoup d'influence et joue un rôle de premier plan dans la création de nouvelles normes internationales. Il a aussi eu le mérite d'établir des accords de fait avec les organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières partout dans le monde.

En 1996, l'Organisation mondiale du commerce, que le Canada a contribué à mettre sur pied, a donné de l'élan à la cause de l'harmonisation des normes comptables lorsqu'elle a publié une déclaration à l'appui de l'International Federation of Accountants (IFAC) et de l'IASC.

LES PCGR CANADIENS S'APPARENTENT AUX NORMES DE L'IASC

Le Canada a toujours travaillé de concert avec l'IASC pour réduire les différences entre les normes internationales et les PCGR canadiens. Par exemple, dans le cadre d'un projet portant sur les instruments financiers, les représentants du Canada et de l'IASC ont veillé à ce que le chapitre 3860 du *Manuel de l'ICCA* et la norme 32 de l'IASC soient compatibles.

Le chapitre 1501 du *Manuel* reconnaît l'importance de l'harmonisation et permet aux entreprises canadiennes de profiter de certains avantages découlant de situations où les normes canadiennes et internationales sont en accord.

Par contre, l'adaptation aux normes américaines pourrait exiger un changement de paradigme. Par exemple, les PCGR canadiens permettent de capitaliser et de répartir sur la durée d'un projet de recherche et développement certains frais de développement qui y sont liés; selon les PCGR américains, il faut passer les frais en charges immédiatement.

En cas de regroupement d'entreprises, les normes canadiennes et internationales exigent que l'on utilise la méthode de l'achat pur et simple. La méthode de la fusion d'intérêts communs n'est permise que dans des situations exceptionnelles, par exemple si l'identité de l'acheteur ne peut être déterminée et qu'il y a une « vraie » fusion d'intérêts.

Aux États-Unis, un pourcentage élevé de regroupements d'entreprises est effectué selon la méthode de la fusion d'intérêts communs, bien que le FASB ait récemment annoncé son intention de l'interdire.

Les normes internationales sont aussi plus compatibles avec les normes canadiennes du fait de la quantité d'informations à fournir. Par exemple, les règles de l'IASC prescrivent une « présentation fidèle » des états financiers, tandis que les normes du FASB sont de nature plus technique et mettent davantage l'accent sur la conformité aux PCGR. Les normes internationales et canadiennes laissent plus de latitude au vérificateur. Selon l'IASC, ce dernier peut utiliser son jugement professionnel pour décider que certains procédés et règles (qui donneraient lieu, par exemple, à la divulgation de secrets de fabrication) ne s'appliquent pas dans certaines circonstances.

Étant donné la souplesse accrue des IAS, le Canada pourrait sans doute adopter la plupart d'entre elles sans changement radical. Par contre, les normes du FASB pourraient exiger des modifications importantes pour l'utilisation au Canada.

Comme, par leur forme et leur contenu, les IAS sont déjà plus proches des normes canadiennes, il semble logique que l'harmonisation se fasse dans cette direction plutôt que dans celle des normes du FASB.

LES NORMES DE L'IASC SONT OUVERTES À LA REPRÉSENTATION POLITIQUE

Les normes créées au niveau international doivent être assez souples pour que toute nation souveraine puisse poursuivre ses activités. Sur ce chapitre, les IAS sont plus compatibles avec les intérêts canadiens, car elles sont plus ouvertes à la représentation politique et aux préférences sociales.

Les IAS permettent une représentation directe des intérêts nationaux et sont financées par les organismes comptables de plusieurs pays. Elles sont fondées sur une démarche de consultation favorable à la prise de décisions par consensus et à la coopération dans un contexte mondial.

La présence d'organismes de normalisation nationaux qui jouent un rôle proactif sur la scène internationale favorise une saine discussion. Ce qui peut être parfaitement acceptable en Grande-Bretagne, par exemple, peut ne pas l'être au Canada, en Allemagne ou au Japon. Le processus est ouvert aux compromis et à la souplesse sur les questions politiques.

Par contre, la structure du FASB laisse peu de place à une participation non américaine au sein du conseil. Le FASB est financé par la Financial Accounting Foundation, un organisme autonome dont les membres viennent des milieux industriel, universitaire et comptable des États-Unis. Les membres doivent rompre toute attache avec leurs anciens employeurs et agir de façon non partisane.

L'IASC S'ADAPTE AUX BESOINS DES UTILISATEURS

Au fil du temps, les organismes de normalisation ont dû faire face à une diversité croissante de commettants et s'adapter à l'évolution des valeurs sociales.

Selon les PCGR canadiens, les états financiers d'un organisme à but lucratif doivent privilégier les besoins en information des investisseurs et des créanciers, tandis que ceux des organismes sans but lucratif doivent répondre aux besoins des membres, des créanciers et des donateurs.

À cet effet, le processus de normalisation doit être entériné par la collectivité pour des raisons qui ne sont pas toujours compatibles avec des critères techniques. Du fait de leur souplesse, les IAS reflètent mieux la diversité des utilisateurs d'états financiers que les normes, plus rigides, du FASB.

LES NORMES DE L'IASC CONVIENDRAIENT MIEUX AUX PME

On reproche souvent aux règles canadiennes et américaines d'avoir été conçues au bénéfice des grandes entreprises, tandis qu'un organisme axé sur le consensus représenterait mieux les intérêts des PME.

Les règles actuelles entraînent souvent un fardeau réglementaire excessif pour les PME. Les IAS, plus sensibles aux besoins et aux intérêts des PME, leur conviendraient mieux.

LA CONTRIBUTION DU CANADA AUX NORMES DE L'IASC

L'IASC a été établi en 1973 par le Canada et huit autres pays pour répondre aux besoins

en matière d'harmonisation des normes comptables. Grâce à son expérience dans le domaine de la normalisation, le Canada a grandement contribué à la création de normes internationales de qualité supérieure.

Dès 1988, par exemple, les représentants de l'ICCA et de l'IASC ont examiné ensemble les normes relatives à la comptabilisation et à la mesure des instruments financiers, et à l'information qui s'y rapporte.

Au cours des 25 dernières années, le Canada a acquis une réputation d'éminence grise et de facilitateur au sein de l'IASC. En continuant à jouer ce rôle, nous serions bien plus susceptibles d'influencer le processus de normalisation que si nous essayions d'exercer une influence sur les normes du FASB.

L'adoption des normes internationales nous permettrait de conserver notre rôle de prestige et de contribuer activement aux objectifs de l'IASC. Le processus international de normalisation pourrait bénéficier des compétences et connaissances du Canada.

UN RÔLE NOUVEAU POUR LES NORMALISATEURS CANADIENS

Le Canada est reconnu depuis longtemps dans le domaine de la normalisation comptable et, bien qu'il soit important que nous conservions notre autonomie, il est temps d'accepter un nouveau rôle. À une époque où les normes internationales deviennent plus répandues, il n'est plus logique que les normalisateurs canadiens examinent les questions comptables et en discutent à l'écart du reste du monde.

Nous devons travailler avec d'autres pays pour élaborer un ensemble unique de normes comptables. La création d'un « langage » comptable commun facilitera le flux de capitaux dans les pays ainsi qu'entre eux dans une économie mondialisée.

L'ÉTABLISSEMENT DE NORMES LOCALES AU BESOIN

Dans tout pays, des facteurs politiques, économiques ou autres engendrent parfois des situations particulières. La comptabilité n'y échappe pas. Dans certaines circonstances, il faudra élaborer des normes canadiennes tenant compte de l'incidence de lois ou de facteurs économiques, législatifs ou réglementaires propres au Canada.

Étant donné le rôle décisif que jouent les organismes de normalisation nationaux en publiant les normes nationales et en appuyant les normes internationales, un processus ouvert sur les deux plans devrait donc être mis en place. L'adoption des normes internationales ne diminue en rien la légitimité ou l'importance des normes canadiennes.

On peut s'abstenir d'utiliser les normes internationales en fonction des besoins locaux. Par exemple, le traitement des crédits d'impôt à l'investissement est différent au Canada et aux États-Unis. Toute norme internationale sur ce point devra tenir compte des lois, règlements et recommandations d'intérêt local.

L'appareil national de réglementation continuera à jouer un rôle vital dans l'élaboration et l'application des normes relatives à la présentation de l'information financière et à la vérification ainsi que dans le contrôle des compétences des experts-comptables. Un groupe permanent ayant le pouvoir d'élaborer des normes et de traiter les problèmes nouveaux sera aussi prêt à se charger des questions propres au Canada.

Quand une méthode canadienne semble être la meilleure solution, elle devrait être offerte comme modèle aux autres normalisateurs internationaux.

LE PROCESSUS DE NORMALISATION CANADIEN VA À CONTRE-COURANT

Le Canada est le seul pays industrialisé où un seul organisme privé, ne représentant qu'environ la moitié de la profession comptable, a reçu le pouvoir quasi législatif d'élaborer des normes. Partout ailleurs, le processus de normalisation est indépendant de la profession.

Dans de nombreux pays, les organismes de normalisation comprennent des représentants des divers secteurs concernés, notamment des membres de la profession comptable. Il devrait en être ainsi au Canada. Dans notre société moderne si complexe, la normalisation comptable ne devrait pas être l'apanage d'un seul groupe de professionnels et, à plus forte raison, d'un seul organisme.

CGA-Canada recommande que le Canada se joigne à des nations comme le Royaume-Uni et l'Australie et crée un organisme de normalisation indépendant, plus ouvert et responsable devant le public. L'Accounting Standards Board britannique, par exemple, est mandaté par la loi; il compte des représentants de divers organismes comptables, du milieu de l'enseignement supérieur et d'autres intervenants, et suit un processus de normalisation ouvert. Le nouvel organisme de normalisation canadien pourrait regrouper les intervenants clés, notamment les représentants des milieux bancaires et juridiques, le gouvernement et les entreprises touchées par le processus.

L'adoption des normes internationales nous permettrait de rendre notre processus de normalisation conforme à ceux des autres pays. Par exemple, la participation de divers intervenants nous permettrait d'être mieux représentés au sein de l'IASC et d'établir des normes comptables avec plus d'indépendance.

En outre, la participation de différents groupes au processus de normalisation éliminerait la possibilité de conflits d'intérêts, réels ou apparents, et réunirait un plus vaste éventail d'avis sur les problèmes nouveaux, les interprétations et les notes d'orientation.

CONCLUSION

Choisir les bonnes normes comptables, c'est comme choisir un réseau téléphonique : on préfère celui qui a le plus grand nombre d'abonnés, pour augmenter le nombre de communications directes.

En ce qui concerne le régime de normalisation comptable, le Canada devrait agir avec prudence et choisir les IAS pour se joindre au réseau qui compte le plus de membres.

Malgré la diversité culturelle et politique, les différences vont en s'atténuant dans l'ensemble, au fur et à mesure que l'intégration sociale et économique des pays progresse. Les liens qui existent entre les pays permettent de penser que les normes comptables internationales l'emporteront.

L'harmonisation des normes comptables internationales augmenterait énormément la crédibilité des états financiers aux yeux des utilisateurs, qui pourraient alors examiner des états financiers provenant de différents pays en sachant qu'ils ont été préparés conformément à des principes analogues.

Des normes comptables souples, comme celles de l'IASC, permettraient aussi aux marchés financiers et aux utilisateurs d'obtenir plus facilement une information financière comparable. Des normes plus rigides, comme celles du FASB, rendraient la collecte et la présentation de l'information plus difficile et coûteuse.

Si le Canada n'adapte pas son mécanisme de normalisation en fonction des réalités du monde actuel, sa capacité concurrentielle à l'échelle internationale pourrait être compromise. Toutefois, bien que le Canada soit appelé à jouer un rôle vital dans l'élaboration de normes internationales, il doit aussi avoir un organisme national qui met l'accent, au besoin, sur les facteurs propres au pays.

La question des normes comptables est toutefois trop importante pour en laisser le monopole à un organisme privé au Canada. Ces normes relèvent du domaine de la politique publique et doivent refléter les normes de la collectivité. Des utilisateurs d'états financiers de plus en plus divers exigent d'être représentés dans le processus de normalisation.

En conclusion, il convient d'entamer, sur la question des normes comptables canadiennes et internationales, un débat public auquel participeront le gouvernement fédéral et les commettants en général.